

Rue Bac Ninh - Aliénation de terrain à M. ALLAMASSEY

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. ALLAMASSEY, propriétaire d'un immeuble rue Bac Ninh, a demandé à acquérir une partie du terrain communal qui jouxte sa propriété afin de bénéficier d'un meilleur accès à son garage et de rectifier une limite qui apparaît peu rationnelle.

Un accord est intervenu avec le demandeur aux conditions suivantes : la Ville de Besançon cède, à titre gratuit, une surface de 0 a 42 à M. ALLAMASSEY qui prendra à sa charge la construction d'une clôture à la nouvelle limite séparative des deux terrains.

Les frais d'acte seront à la charge de M. ALLAMASSEY.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser la cession d'un délaissé communal à M. ALLAMASSEY aux conditions définies ci-dessus,

- à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.